



**2021**

# Appel à mobilisation SEVE 2

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI  
À DESTINATION DES SIAE

## **Objectif de mise en œuvre d'actions de suivi dans l'emploi**

Par accompagnement dans l'emploi, on entend l'accompagnement de la personne qui était salarié.e en transition et qui ne l'est plus, après avoir été recrutée par une entreprise. La SIAE propose de prolonger le suivi de cette personne pour favoriser le bon déroulement de la prise de poste et la validation de la période d'essai.

## **Modalités de mise en œuvre de ces actions**

**Pour permettre aux SIAE la mise en œuvre des actions d'accompagnement dans l'emploi**, SEVE Emploi prévoit une dotation globale dont le montant est identifié à partir d'un plan d'action élaboré par l'équipe de chaque structure.

Ce plan d'action présente de façon détaillée les actions, les moyens (humains, techniques) nécessaires à leur mise en œuvre et le calendrier prévu.

Ce plan d'action peut être pluri annuel (jusque fin 2022) et doit indiquer le temps de travail de l'équipe et le montant évalué à sa mise en œuvre. Pour l'année 2021 nous recruterons entre 20 et 30 structures dans SEVE 2, ces structures seront conventionnées sur l'accompagnement dans l'emploi jusqu'à la fin de la phase d'essaimage du programme soit le 31/12/2022.

### **Montant de la dotation**

La dotation identifiée en accord avec la DGEFP est la suivante :

Sur la base de ce plan d'action, qui indiquera si la SIAE souhaite déployer :

- 0,2 ETP sur la mission
- 0,4 ETP
- 0,6 ETP

La SIAE pourra bénéficier d'une dotation financière complémentaire annuelle selon cette échelle :

- 0,2 ETP = 10 000€
- 0,4 ETP = 15 000€
- 0,6 ETP = 25 000€

Il est important de rappeler aux structures qui souhaiteraient proposer leur candidature qu'il n'est pas prévu de formation dans l'accompagnement dans l'emploi. Les SIAE souhaitant intégrer SEVE 2 doivent donc être motrices sur le sujet de la médiation active.

Les structures retenues bénéficieront toutefois d'une offre d'animation régionale pour les soutenir dans la mise en œuvre de leurs plans d'action :

- Mars-avril 2021 : ½ journée d'échanges entre les structures retenues (au niveau régional )
- Mise en place de groupe de travail, d'échanges entre structures SEVE 2 : bi-annuel ou plus selon les besoins identifiés par les SIAE
- Point trimestriel en bilatéral avec l'animateur.rice régional.e pour le suivi du plan d'action et de l'évaluation

Cet appel à mobilisation est porté par la Fédération des Acteurs de la Solidarité et son suivi est assuré par les animateurs et animatrices régionaux du programme SEVE Emploi.

## **Quelles sont les SIAE qui peuvent candidater en 2021 ?**

Toutes les structures ayant été formées à la médiation active dans le cadre du programme SEVE Emploi peuvent candidater à cet appel à mobilisation :

- les structures **SEVE 2020**
- les structures de la **phase d'expérimentation**

Ces SIAE doivent tendre à faire de la médiation active une pratique courante au sein de leur structure. Nous recommandons aux SIAE de la phase d'expérimentation souhaitant candidater d'avoir conservé au moins 50% de l'équipe permanente initialement formée à la médiation active SEVE.

## **Objectif de mise en œuvre d'actions de suivi dans l'emploi**

1. Vous êtes intéressé.e.s par cet appel à mobilisation et souhaitez en savoir davantage prenez contact avec votre animateur.rice régional.e pour lui faire part de votre souhait de candidater
2. Vous êtes encore en cours de formation-action, vous pouvez solliciter votre formateur.rice pour amorcer la construction de votre plan d'action
3. L'animateur.rice assure le suivi de votre candidature, n'oubliez pas de le.a tenir informé.e de vos avancés et de vos questionnements tout au long de la construction

de votre candidature

4. L'animateur.rice régional.e finalise la candidature avec la SIAE

5. La candidature est envoyée au siège par l'animateur.rice régional.e

### **Composition du dossier de candidature**

- La SIAE fournit son plan d'action validé avec l'animateur.rice régional.e et accompagné d'une note explicative apportant des précisions sur ledit plan d'action pour en faciliter la lecture

- L'animateur.rice complète ce dossier de candidature par une note pondérée rédigée en accord avec la SIAE en reprenant les indicateurs de l'évaluation mensuelle suivants :

- Temps dédié à la relation entreprise (+20%) ;
- MES/MER (x2) ;
- Suivi des prises de poste entre septembre 2020 et décembre 2020 (2/3 des contrats).

### **Contenu du plan d'action :**

Le plan d'action peut être annuel ou pluri-annuel et fera l'objet d'une évaluation . Sa rédaction doit s'articuler autour de 3 thématiques :

- sécuriser le démarrage du salarié en poste
- travailler sur le réseau entreprises et la fidélisation de ce réseau
- multiplier les opportunités d'emploi durable (transformer les contrats courts)

## **Processus de sélection**

### **Condition incontournable pour qu'une SIAE soit retenue :**

Le bilan SEVE Emploi de la SIAE a démontré que l'activité de médiation est devenue une pratique courante au sein de la structure (en termes d'actions de médiation mises en œuvre, d'offres de services proposées aux entreprises, d'organisation interne tournée vers l'Emploi etc..)

OU

Le bilan SEVE Emploi de la SIAE montre que l'activité de médiation tend à devenir une pratique courante au sein de la structure qui souhaite le déployer au regard d'actions spécifiques d'accompagnement dans l'emploi

## **Modalités de sélection des SIAE SEVE 2 et calendrier pour 2021 :**

**8 décembre 2020 :** lancement de l'appel à mobilisation lors de la 2ème partie Journée Nationale

**Décembre 2020 – Janvier 2021 :** Construction de la candidature SIAE avec son animateur.rice et les formateur.rices

- Les animateur.rices sont référent.e.s sur le suivi des candidatures

**31 janvier 2021 :** Finalisation des candidatures qui doivent être envoyées lundi 1er février 2021 au siège.

**Première semaine de Février 2021 :** Des aller-retour peuvent être envisagés entre l'équipe SEVE et les SIAE candidates avant la tenue des COPILS de sélection.

### **Processus de sélection :**

- **1ere semaine de février :** récolte au niveau national de la totalité des candidatures pour relecture et préparation des COPIL
- **15-22 février :** tenue d'un COPIL régional dans chaque territoire pour évaluer les candidatures
- **Fin février :** annonce des résultats aux SIAE/animateur.rices

### **Déroulé des COPIL régionaux**

Le comité de sélection sera composé :

- d'un noyau FAS/SEVE national présent lors des 8 COPILs avec Marine Tous-Lion, Responsable du Programme SEVE Emploi, Sarah Albert, Chargée de projet SEVE Emploi et Alexis Goursolas, Responsable du service Stratégie et Analyse des Politiques Publiques au sein de la Fédération des acteurs de la solidarité ;
- de membres DGEFP et ou délégation pauvreté du comité de sélection SEVE selon leur disponibilité ;
- des formateur.rices et animateur.rices mobilisé.e.s sur le territoire;
- de la Direccte dans la continuité des modalités de l'appel à mobilisation SEVE 1 ;
- chaque acteur.rice du territoire pourra formuler un avis confidentiel permettant d'ouvrir la discussion en petit comité sur chaque candidature d'un même territoire.

Chaque candidature sera étudiée afin de statuer de manière collégiale sur les points

suivants :

- le plan d'action est-il innovant ?
- le plan d'action est-il en accord avec l'évolution de la SIAE tout au long du programme SEVE ?
- le plan d'action est-il clair et réalisable ?

## **FOIRE AUX QUESTIONS**

### **En quoi consiste l'évaluation de SEVE : accompagnement dans l'emploi ?**

Evaluation globale du programme d'accompagnement dans l'emploi en 3 temps :

Objectif : faire ressortir les actions qui fonctionnent et dans quelles conditions

Pour évaluer le plan d'action de chaque SIAE, 3 temps :

#### **1. 3 indicateurs communs à remplir tous les trimestres par les SIAE**

#### **2. Auto-évaluation par SIAE à 6 mois à partir de son plan d'action**

4 questions pour guider l'analyse :

- action réalisée ? Si oui, pouvez-vous la quantifier (fréquence, nombre réalisé, %)
- le moyen de suivi a-t-il été mise en place ? Combien en avez-vous mis en place ? Fonctionne-t-il ?
- qu'est-ce qui a bien fonctionné sur cette action ?
- quelles difficultés avez-vous rencontré ?

**Calendrier** : auto-évaluation à faire en août 2021

**Méthode** : auto-évaluation à mener en lien avec l'animateur.rice régional.e d'après une grille d'analyse par SIAE construite par l'équipe SEVE pour accompagner la SIAE dans l'auto-évaluation

#### **3. Bilan qualitatif à 12 mois par la SIAE (auto-évaluation de son plan d'action)**

Calendrier : Bilan qualitatif à faire selon date préciser dans la convention

Méthode : Auto-évaluation à mener en lien avec l'animateur.rice régional.e d'après une grille d'analyse par SIAE construite par l'équipe SEVE pour accompagner la SIAE dans l'auto-évaluation

**Peut-on faire une candidature commune à plusieurs SIAE ?**

Non, chaque SIAE se mobilisera de manière autonome pour proposer un plan d'action en accord avec ses propres pratiques et son évolution dans le cadre de la formation-action et de sa participation au programme SEVE Emploi.

**Quelle participation à la dynamique territoriale pour une SIAE dans SEVE 2 ?**

Toute structure souhaitant proposer sa candidature à l'accompagnement dans l'emploi s'engage à participer à la dynamique territoriale et à répondre aux sollicitations des animateur.rices en région. Il est recommandé de participer aux COPILS régionaux, journées régionales et séminaires de directions pour apporter un témoignage et un retour d'expérience aux nouvelles promotions de SIAE SEVE.

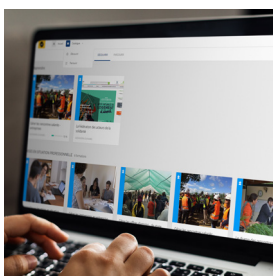
**Que se passe-t-il en cas de changement de direction ?**

Toute SIAE embarquée dans l'accompagnement dans l'emploi, faisant l'objet d'un changement de direction, doit prouver l'adhésion et la validation de son PA par sa nouvelle direction.

# LES RESSOURCES

## SEVE EMPLOI

### La plateforme de formation



La plateforme collaborative SEVE Emploi est un espace collectif de questionnement, d'échange et de réponses dédié aux professionnels des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, ainsi qu'à tous les professionnels intéressés par les questions de l'emploi.

[www.seve-emploi.com/formez-vous](http://www.seve-emploi.com/formez-vous)

### Newsletters



Pour ne rien rater de l'actualité de SEVE, abonnez-vous à notre newsletter.

Rdv sur [www.seve-emploi.com](http://www.seve-emploi.com)

### VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME ?



Si cette action vous intéresse, une seule modalité : contacter l'animateur.trice en région qui se rendra disponible pour venir vous rencontrer au sein même de votre SIAE et vous présenter l'ensemble des engagements liés à SEVE Emploi.

+ D'INFORMATIONS SUR [WWW.SEVE-EMPLOI.COM](http://WWW.SEVE-EMPLOI.COM)